

**REPUBLIQUE TOGOLAISE**



**Travail- Liberté-Patrie**

**RAPPORT DU TOGO  
POUR LE FORUM POLITIQUE DE HAUT  
NIVEAU SUR LE DEVELOPPEMENT  
DURABLE**

**Version provisoire**

**mai 2017**

## TABLE DE MATIERE

SIGLES ET ACRONYMES .....	2
DECLARATION LIMINAIRE.....	5
RESUME.....	6
I-INTRODUCTION .....	10
II-METHODOLOGIE ET PROCESSUS DE PREPARATION DU RAPPORT .....	12
2.1-Préparation et collecte d'informations .....	12
2.2-Rédaction et validation du rapport .....	12
III-CADRE GENERAL DE L'INTEGRATION DES ODD DANS LA PLANIFICATION.....	13
3.1-Processus d'appropriation des objectifs de développement durable .....	13
3.2-Processus d'intégration des objectifs de développement durable dans les cadres nationaux.....	15
3.3-Intégration des trois dimensions du développement durable .....	16
3.4-Mécanismes institutionnels .....	17
IV-FOCUS SUR LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE 1, 2, 3, 5, 9, 14 et 17. ....	18
4.1-ODD1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.....	18
4.2-ODD2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable.....	22
4.3-ODD3 : Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges .....	24
4.4-ODD5 : Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles .....	26
4.5-ODD9 : Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.....	28
4.6-ODD14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable .....	30
4.7-ODD17 : Revitaliser le partenariat mondial au service du développement durable et renforcer les moyens d'application de ce partenariat .....	33
V-DIFFICULTES DANS LAMISE EN ŒUVRE DES ODD 1, 2, 3, 5, 9, 14 et 17 .....	35
VI-DEFIS .....	35
6.1-Au plan de la gouvernance.....	35
6.2-Au plan économique .....	36
6.3-Au plan environnemental .....	37
6.4-Au plan du développement social .....	37
6.5-Au plan du développement technologique et des innovations .....	38
VII-PERSPECTIVES .....	38
VIII-CONCLUSION .....	40

## SIGLES ET ACRONYMES

AEP	:	Adductions d'Eau Potable
AGIR	:	Alliance Globale de la Résilience
AGR	:	Activités Génératrices de Revenus
ANPC	:	Agence Nationale de Protection Civile
ANPGF	:	Agence Nationale de Promotion et de Garantie de Financement des PME / PMI
ARV	:	Anti-Retro-Viraux
ASC	:	Agent de Santé Communautaire
ASN	:	Agence de Solidarité Nationale
CARMMA	:	Campagne pour l'accélération de la Réduction de Mortalité Maternelle
CCDG	:	Centre de La CEDEAO pour le Développement du Genre
CEB	:	Communauté Électrique du Bénin
CEDEAO	:	Communauté Économique des Etats de l'Afrique de l'ouest
CNFMT	:	Commission Nationale des Frontières Maritimes du Togo
CNSS	:	Caisse Nationale De Sécurité Sociale
CPN	:	Consultation Périnatale
CRT	:	Caisse des Retraites du Togo
DIPD	:	Dispositif Institutionnel de coordination, de suivi et de l'évaluation des Politiques de Développement
DSID	:	Direction des statistiques, de l'information et de la Documentation
EP	:	Eaux Pluviales
EPU	:	Examen Périodique Universel
FAIEJ	:	Fonds d'appui aux Initiatives Économiques des Jeunes
FNFI	:	Fonds National de la Finance Inclusive
FPHN	:	Forum Politique de Haut Niveau pour le développement durable
FPMH	:	Forages Équipés de Pompes à Motricité Humaine

GPC	:	Grille de Priorisation des Cibles des ODD
GUCE	:	Guichet Unique pour le Commerce Extérieur du Togo
HCM	:	Haut Conseil pour la Mer
INAM	:	l'Institut National d'Assurance Maladie
INN	:	Illicite, Non déclarée et Non réglementée
INSEED	:	Institut National des Statistiques et des Études Économiques et Démographique
MAEP	:	Mécanismes Africains d'Evaluation par les Pairs
MEF	:	Ministère de l'Economie et des Finances
ODD	:	Objectifs de Développement Durable
ONAEM	:	l'Organisme National chargé de l'Action de l'Etat en Mer
PANSEA	:	Plan d'action National pour le Secteur de l'Eau et de l'Assainissement
<b>PDA</b>	:	
PDC Plus	:	Programme de développement communautaire et des filets sociaux
PGICT	:	projet gestion intégrée des catastrophes et des terres
PIB	:	Produit intérieur brut
PND	:	Plan National de Développement
PNDS	:	Plan National de Développement Sanitaire
PNEEG	:	Politique Nationale de l'Equité et de l'Egalité de Genre
PNIASAN	:	Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnel
PN-PTFM	:	Programme National de Développement de Plateformes Multifonctionnelles
PNUD	:	Programme des Nations-Unies pour le Développement
PRADEB	:	Programme d'Appui au Développement à la Base
PRP	:	Priorités Résiliences Pays
PSAEG	:	Programme de Soutien aux Activités Economiques des Groupements
PTME	:	Prévention, Transmission Mère-Enfant

QUIBB	:	Questionnaire Unifié des Indicateurs de Base de Bien être
RN1	:	Route Nationale N° 1
SCAPE	:	Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi
SMI	:	Santé Maternelle et Infantile
SNPML	:	Stratégie Nationale Pour la Mer et le Littoral
SPANB	:	Stratégie et le Plan National pour la Biodiversité
SPEAU	:	Société de Patrimoine
SRPA	:	Stratégie de Relance de la Production Agricole
STP	:	Stations de Pompage
TdE	:	Société Togolaise des Eaux
UA	:	Union Africaine
UIP	:	Union Interparlementaire
UNDESA	:	Division Économique et Sociale des Nations Unies
VBG	:	Violences Basées sur le Genre
VIH	:	Virus Immuno déficience Humaine
WASCAL	:	West African Sciences service Center on Climate Change and Adapted Land use
ZEE	:	Zone Économique Exclusive

## **DECLARATION LIMINAIRE**

Le Forum politique de haut niveau (FPHN) pour le développement durable dont le thème cette année est « éradiquer la pauvreté et promouvoir la prospérité dans un monde en mutation » offre l'opportunité au Togo d'exprimer son engagement dans le processus de mise en œuvre des ODD, de partager les expériences et de recueillir des recommandations pour l'amélioration de son cadre de développement dans l'intérêt des populations.

En effet, le Togo, dans le cadre de l'élaboration de son Plan national de développement (PND) sur la période 2018-2022, s'est lancé dans l'optique de transformer structurellement l'économie et d'assurer une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous en vue de l'amélioration du bien-être social afin de pérenniser et renforcer les acquis de la mise en œuvre de la Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE 2013-2017).

L'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes est donc au cœur de toutes nos politiques. La nécessité d'éliminer la pauvreté, l'exclusion sociale et l'inégalité dans notre pays, constitue une priorité du PND. C'est pourquoi, nous devons développer des politiques efficaces, soutenues par des données statistiques fiables, à travers lesquelles les pauvres peuvent améliorer leurs moyens de subsistance et avoir accès aux services sociaux de base. Il s'agit également de protéger et d'autonomiser les personnes les plus vulnérables à savoir, les jeunes, les femmes, les personnes handicapées, les personnes vivant avec le VIH/sida et les personnes âgées.

L'amélioration des conditions de vie, nécessite la création de richesse qui elle-même, passe par la transformation structurelle de l'économie. Cette transformation est soutenue par l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des secteurs porteurs de croissance, notamment la promotion de l'agriculture, l'industrialisation, le développement des services et des infrastructures économiques. Tous ces efforts se feront dans un cadre de protection de l'environnement et de promotion des économies verte et bleue.

La dynamique engagée par le gouvernement pour ne laisser aucun togolais pour compte, consolide l'unité nationale et la démocratie à travers la promotion des idéaux de paix, de liberté, de justice, de progrès social et de solidarité nationale.

## RESUME

A la suite de l'adoption en septembre 2015 du Programme de développement à l'horizon 2030 intégrant les Objectifs de développement durable (ODD) par la communauté internationale, le Togo s'est résolument engagé dans sa mise en œuvre.

A cet égard, le pays s'est volontairement soumis à l'examen des pairs lors du 1<sup>er</sup> forum politique de haut niveau qui lui avait permis d'exposer avec succès ses expériences en matière d'intégration des ODD dans les instruments nationaux de planification. A la deuxième édition de cette importante rencontre, le pays souhaite une fois encore saisir l'opportunité pour présenter ses efforts dans la lutte contre la pauvreté et pour la promotion de la prospérité pour tous.

Ainsi, le rapport du Togo, élaboré suivant le thème retenu cette année 2017 par les Nations Unies « éradiquer la pauvreté et promouvoir la prospérité dans un monde en mutation », présente : (i) le processus de sa préparation et le cadre général de l'intégration des ODD dans la planification nationale ; (ii) les efforts de mise en œuvre des Objectifs 1, 2, 3, 5, 9, 14, 17 et (iii) les principaux défis et enseignements.

### ➤ Processus de préparation du rapport

Le processus de préparation du présent rapport a été participatif et inclusif dans la mesure où toutes les parties prenantes au développement ont été consultées et associées à son élaboration. La démarche s'est déroulée en cinq étapes principales qui sont la préparation, l'information et l'échange, la collecte d'informations, la rédaction et la validation du rapport.

### ➤ Cadre général de l'intégration des Objectifs de développement durable dans la planification

Le cadre général de l'intégration des ODD dans la planification nationale se présente sous deux aspects essentiels. Le premier est relatif au processus d'appropriation des ODD et le second concerne leur intégration proprement dite dans les instruments nationaux de planification.

Le processus d'appropriation des objectifs de développement durable a été effectif au Togo à travers plusieurs activités de sensibilisation et de vulgarisation desdits objectifs en vue d'une vision partagée à tous les niveaux. Celles-ci se sont traduites par des ateliers de formation et de sensibilisation organisés au niveau national, régional et dans les différentes localités à l'intention des acteurs de développement en vue de contribuer à la pleine appropriation des enjeux du développement durable et du processus d'élaboration du plan national de développement 2018-2022, cadre de référence des politiques de développement pour les cinq prochaines années.

Pour prendre en compte les objectifs de développement durable dans le Plan national de développement (PND) 2018-2022, le moyen utilisé par le Togo est l'intégration de ces objectifs à travers leurs cibles.

Au niveau sectoriel, certaines politiques ou plans sectoriels ont été actualisés ou sont en cours d'actualisation pour prendre en compte les objectifs de développement durable sur la base des cibles.

➤ Efforts de mise en œuvre des Objectifs de développement durable 1, 2, 3, 5, 9, 14 et 17

Au Togo, les efforts d'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes se sont traduits par l'amélioration des conditions de vie des populations pauvres en général et des personnes les plus vulnérables en particulier. L'incidence de la pauvreté est passée de 61,7% en 2006 à 55,1% en 2015 soit une baisse de 6,6 points. Le taux de desserte nationale en eau potable est passé de 50,0% en 2015 à 53,9% en 2016. Ce taux est passé en milieu rural sur la même période de 55,3% à 64,4%. La proportion de ménages utilisant l'électricité est passée de 48,3% en 2015 à ...en 2016, donnant une amélioration de ... points de pourcentage. De même, l'utilisation des lampes à pétrole a baissé de 20,4 points de pourcentage (de 23,5% en 2011 à 3,1% en 2015).

Dans la perspective de l'élimination de la faim, de la sécurité alimentaire et de la promotion d'une agriculture durable, le gouvernement depuis 2008 mène des efforts importants en matière d'investissement et d'organisation des acteurs. Ces efforts ont permis d'accroître la contribution du secteur agricole au PIB national qui est passé de 40% en 2015 à .....en 2016. Le pays a enregistré de manière régulière et croissante, des excédents alimentaires variant de 13% à 21% entre 2009 et 2016. La sous-alimentation a été également réduite de 15,3% en 2014 à 11,4% en 2016 ; soit une régression de près de 3,9 points.

Les efforts menés pour donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges ont commencé à porter leurs fruits. Ils consistent à asseoir un système de santé performant, accessible et équitable, capable de satisfaire le droit à la santé pour tous, en particulier en faveur des couches les plus vulnérables. Le taux de mortalité maternelle est passé de 400 pour 100 000 naissances vivantes en 2015 à ...en 2016. Le taux de mortalité néonatale pour 1000 naissances vivantes est passé de 27% en 2015 à ...en 2016. Le pourcentage de villages ruraux disposant d'un ASC formé sur les soins intégrés de diarrhée, pneumonie, paludisme est passé de 45,4% en 2015 à ....en 2016.

En mettant en œuvre de la Politique Nationale de l'Equité et de l'Egalité de Genre (PNEEG), le gouvernement vise la réalisation de l'égalité des sexes et



l'autonomisation de toutes les femmes et les filles. Les diverses actions menées ont permis d'améliorer le taux de scolarisation des filles qui est passé de ... à ....., le taux des femmes non alphabétisées qui est passé de 49% en 2015 à ...2016 et le pourcentage des femmes parlementaire (11,11% en 2012 à 18,7% en 2017) et celui des femmes ministres (16,66% en 2016 à 21,74% en 2017). Par contre le pourcentage des femmes dans l'enseignement supérieur public toute grade confondu a baissé de 10,68% en 2015 à ....en 2016.

En vue de mettre en place une infrastructure résiliente, de promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et d'encourager l'innovation, d'importants efforts ont été consentis en matière des investissements dans les infrastructures routières, portuaires et aéroportuaires et dans la promotion de l'économie numérique. Ainsi le corridor Lomé-frontière du Burkina Faso et les principales routes transversales ont été réhabilitées. L'aéroport international Gnassingbé Eyadema de Lomé a été également réhabilité et mis aux normes internationales en 2016 avec la construction d'une nouvelle aérogare portant la capacité d'accueil à plus de 1,5 million de passagers par an. Ceci a permis d'augmenter le trafic de 589 416 en 2013 à 758 000 passagers en 2016. La construction d'un 3ème quai et d'une darse dotés en équipements modernes ont permis de booster les capacités du port autonome de Lomé. Le volume de conteneurs manutentionnés au port de Lomé est passé de 905700 en 2015 à ... en 2016. La facilitation des échanges au Togo a sensiblement évolué avec la mise en place du Guichet unique pour le Commerce Extérieur (GUCE). La construction d'un réseau fibre optique de 250 km (E-Gouvernement) a permis de connecter plus de 560 bâtiments administratifs et plus de 10 000 fonctionnaires dans un souci de modernisation de l'administration et de simplification des procédures administratives. Les domaines pour l'installation des sites industriels d'Adétikopé et de Kpomé ont été sécurisés avec des schémas directeurs réalisés.

Dans le souci de conserver et d'exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable, le gouvernement a créé l'Organisme national chargé de l'action de l'Etat en mer (ONAEM) dont l'objectif est spécifiquement de préserver les intérêts maritimes, de lutter efficacement contre l'insécurité dans ses espaces maritimes et développer l'économie bleue. A cet égard, le Togo a abrité du 10 au 15 octobre 2016 le 1<sup>er</sup> sommet de l'Union africaine (UA) sur la sécurité et la sûreté maritime et le développement en Afrique qui a abouti à la signature de la charte panafricaine sur les mers. Pour ce qui concerne la protection de côte, le Togo met en œuvre un programme de gestion intégrée du littorale et de protection contre l'érosion côtière. Le linéaire de la côte protégée contre l'érosion côtière, est passé de 20 820 mètres en 2014 à 21 170 en 2015, soit une augmentation de 350 mètres.

Pour la revitalisation du partenariat mondial au service du développement durable et le renforcement des moyens d'application de ce partenariat, le Togo s'est engagé dans la mise en œuvre des réformes visant la mobilisation des ressources aussi bien internes qu'externes dans une perspective d'émergence économique. Les réformes structurelles ont entraîné la mise en place de l'Office Togolais des Recettes (OTR), une fusion des régies douanière et fiscale, qui a permis l'augmentation des recettes de l'Etat de 24,1% entre 2014 et 2016. En ce qui concerne les ressources extérieures y compris les appuis budgétaires, elles ont augmenté de 43,0% sur la même période. Par ailleurs, le budget de l'Etat est passé de 813,438 milliards de FCFA en 2015 à 1002,162 milliards de FCFA en 2016 soit une hausse de 23,2%. Cette hausse est portée par l'investissement pour 25,2 % et la dette publique 96,7%.

➤ Leçons tirées et principaux défis

La mise en œuvre des ODD au Togo rencontre des difficultés d'ordre général qui sont : (i) l'insuffisance des ressources financières, techniques et humaines ; (ii) la faible synergie dans les actions des acteurs et (iii) l'absence de la décentralisation.

## I- INTRODUCTION

Le forum politique de haut niveau initié par les Nations Unies afin de s'assurer de la mise en œuvre efficiente et efficace du programme 2030 représente un cadre idéal pour le Togo de procéder de façon systématique à la revue des progrès réalisés dans l'intégration et la mise en œuvre des objectifs du développement durable (ODD).

En effet, à l'instar des autres pays du monde, le Togo s'emploie à la recherche d'outils et de mécanismes adéquats de la mise en œuvre des ODD afin de transformer structurellement son économie, assurer le bien-être de sa population et protéger son environnement.

C'est dans cette dynamique que le pays a présenté en juillet 2016 à New York son premier rapport au forum politique de haut niveau pour le développement durable parmi 22 pays volontaires. Ce fut un cadre de partage et d'échange d'expériences avec les autres pays présents dans la perspective d'améliorer les pratiques afin de mieux domestiquer et internaliser les ODD.

Le rapport que le Togo présente en 2017, capitalise sur ces meilleures pratiques pour examiner de façon particulière la mise en œuvre des objectifs de développement durable 1,2,3,5,9,14 et 17 relatifs respectivement à : éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde ; éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable ; donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges ; parvenir à l'égalité entre les sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ; mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation ; conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable et revitaliser le partenariat mondial au service du développement durable et renforcer les moyens d'application de ce partenariat.

Dans le cadre de l'élaboration du plan national de développement (PND 2018-2022), les défis résiduels issus de la revue de la stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE 2013-2017) et les résultats de priorisation des cibles des ODD ont été les éléments constitutifs du diagnostic.

Il faut souligner que l'élaboration du PND s'est fondée sur le projet de société du Chef de l'Etat décliné en politique générale du gouvernement, la vision 2020 de la CEDEAO, l'Agenda 2063 de l'Union africaine et l'Agenda 2030 des Nations Unies à travers une démarche participative et inclusive. Cet exercice a permis en outre de s'assurer de la prise en compte des dimensions économique, sociale et environnementale ainsi que de la gouvernance sous toutes ses formes.

Ces efforts d'intégration des ODD et la prise en compte des autres paradigmes dans le plan national de développement ne peuvent apporter des résultats significatifs que si certains défis sont surmontés. Il s'agit essentiellement des mécanismes institutionnels de mise en œuvre et de suivi les plus efficaces et efficients, la mobilisation des ressources nécessaires et suffisantes et la disponibilité des données statistiques fiables.

## **II- METHODOLOGIE ET PROCESSUS DE PREPARATION DU RAPPORT**

L'élaboration du rapport a été déroulée en deux grandes étapes : (i) la préparation et la collecte d'informations ; (ii) la rédaction et la validation.

### **2.1- Préparation et collecte d'informations**

Cette étape a permis d'identifier et de mobiliser les parties prenantes au développement durable, dans le cadre d'un exercice de collecte d'information et de concertation, conformément à la mise en oeuvre de l'agenda 2030 au Togo. Elle a permis en outre l'élaboration et l'adoption par les acteurs clés de la note conceptuelle, des termes de référence, du chronogramme et la mobilisation de ressources pour accompagner l'élaboration du rapport du Togo au Forum politique de haut niveau.

Pour l'appropriation du mécanisme de suivi et d'examen des Objectifs de développement durable et dans le souci d'une large inclusion, il a été organisé une réunion d'échange et de partage d'informations le 07 avril 2017. Cette réunion a permis de présenter le processus d'élaboration du rapport du Togo et d'expliquer le mécanisme qui sous-tend le forum politique de haut niveau. Elle a également permis d'expliquer la portée du rapport à présenter au forum politique de haut niveau en vue d'en faciliter la collecte d'informations pour sa rédaction.

Ainsi, un questionnaire de collecte élaboré par l'équipe technique a été validé par toutes les parties prenantes au développement en vue de son appropriation.

La collecte, la compilation, l'analyse et la synthèse des données pour l'élaboration du rapport se sont déroulées du 11 avril au 22 mai 2017.

Le questionnaire a été soumis aux parties prenantes (administration publique et para publique, société civile, secteur privé, collectivités territoriales et les partenaires techniques et financiers) par voie électronique et par courrier officiel. Par ailleurs, des contributions spécifiques ont été demandées aux acteurs pouvant influencer l'atteinte des ODD sous revue. Le traitement des informations recueillies à partir des questionnaires collectés a permis de constituer une base de données pour la rédaction du rapport.

### **2.2- Rédaction et validation du rapport**

Le canevas général proposé par l'ECOSOC et la base de données obtenue à l'issue de la phase de collecte ont constitué les éléments de référence pour la rédaction du rapport. A cet effet, une équipe de rédaction a procédé du 23 au 27 mai 2017 à la rédaction de la version provisoire du rapport qui a fait l'objet d'un atelier national de

validation les 08 et 09 juin 2017. Cet atelier a permis à toutes les parties prenantes d'analyser et d'affiner le contenu du rapport, et de susciter leur adhésion. Les observations, amendements et recommandations issus de l'atelier ont été intégrés au document en vue de son amélioration. La version finale ainsi obtenue a été soumise au gouvernement pour son adoption.

### **III- CADRE GENERAL DE L'INTEGRATION DES ODD DANS LA PLANIFICATION**

#### **3.1- Processus d'appropriation des objectifs de développement durable**

Démarré en 2013 dans le cadre du processus de formulation de l'Agenda 2030 à l'échelle mondiale, l'effort d'appropriation des objectifs de développement durable a été effectif au Togo. Depuis septembre 2015, ce processus d'appropriation a connu un nouveau regain, à la faveur de la décision des autorités de mettre en œuvre un Plan national de développement pour accélérer la mise en œuvre des ODD. À cet effet, plusieurs activités de sensibilisation et de vulgarisation des ODD ont été organisées à tous les niveaux. La quasi-totalité des cadres des administrations centrales et régionales ont pu bénéficier d'ateliers d'information et de sensibilisation. Il en est de même pour les acteurs de la société civile et du secteur privé, ainsi que les partenaires techniques et financiers du Togo. De plus, des campagnes de sensibilisation ciblant spécifiquement la jeunesse togolaise ont été organisées sur toute l'étendue du territoire.

Dans le souci de ne laisser personne pour compte et de répondre à l'exigence d'une gouvernance concertée, une étude a été réalisée pour analyser et catégoriser les différentes parties prenantes (personnes ou des entités susceptibles d'impacter ou d'être affectées par la mise en œuvre d'une politique, stratégie, programme ou projet). Le but visé par cette étude est de cibler l'intérêt manifeste de chacune des parties prenantes par rapport aux thématiques abordées par les objectifs de développement durable et d'évaluer l'influence de celles-ci sur ces thématiques.

L'analyse des parties prenantes s'est faite à travers un processus systématique de collecte et de traitement de données fournies par chacune d'elles, permettant ainsi d'identifier et de déterminer à partir de chaque profil, le rôle qu'elles pourront jouer dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des politiques et stratégies de développement axée sur les ODD. Ce processus a également permis de relever leurs attentes, notamment en termes d'enjeux et de défis de développement, et de réfléchir sur les stratégies et actions qui permettront de répondre à ces attentes.

Sur la base de cette analyse, quatre catégories ont été identifiées : (i) les parties prenantes à manager, considérées comme stratégiques et nécessitant donc une forte implication dans tous les processus pour l'accomplissement des objectifs ; (ii) les parties prenantes à satisfaire, qui sont des acteurs méritant une attention particulière, car elles peuvent avoir un comportement néfaste lorsqu'elles se sentent négligées ; (iii) les parties prenantes à informer qui sont souvent celles qui apportent des compétences et/ou le dynamisme qui fait fonctionner les processus et (iv) les parties prenantes à contrôler, qui sont des acteurs en apparence moins importants que les autres, en raison de la prudence qu'ils manifestent face aux processus de développement.

En fonction de cette catégorisation, le contenu des différentes communications et sensibilisations sont préparés en mettant l'accent sur les messages clés appropriés aux groupes cibles. Dans ce sens, les formations sur les outils d'analyse systémique de la durabilité, initiées depuis l'adoption des ODD, se sont poursuivies aux niveaux central et régional, pour en faire bénéficier le plus grand nombre des parties prenantes ; l'accent a été mis sur l'intégration des ODD dans la planification nationale et régionale.

En vue de renforcer le leadership pour l'atteinte des ODD, un séminaire gouvernemental a été organisé du 16 au 18 mai 2017, avec l'appui de l'UNDESA et du PNUD, sous le thème : « ***Transformer la gouvernance et l'administration publique au Togo pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable*** ». L'objectif de ce séminaire gouvernemental est d'échanger sur les bases d'une gouvernance transformationnelle pour l'atteinte des ODD au Togo, d'identifier les facteurs de blocage des processus de transformation et de baliser la voie pour une meilleure appropriation du sens du leadership transformationnel. Ce séminaire a regroupé les membres du gouvernement, les directeurs de cabinet et les secrétaires généraux des ministères et institutions de la République, d'autres hauts fonctionnaires de l'Etat ainsi que les responsables des organisations de la société civile et du secteur privé.

Dans le même sens, en vue de permettre aux députés de mieux jouer leur rôle au sein de l'Union interparlementaire (UIP) et être plus efficaces dans le contrôle de l'action gouvernementale, une séance d'appropriation des ODD et du processus de préparation des rapports volontaires à présenter au Forum politique de haut niveau s'est tenue le 24 mai 2017 au siège de l'Assemblée nationale. Le personnel de l'administration parlementaire a également pris part à cette séance.

Dans le cadre de la conférence mondiale sur les océans, qui se tiendra au siège de l'ONU à New York, du 5 au 9 juin 2017, il s'est tenu le 24 mai à Lomé, une rencontre de sensibilisation en appui à la réalisation des cibles de l'ODD14. Cette rencontre a rassemblé les pêcheurs et les communautés de la zone côtière et a servi de cadre d'échanges et de partage de connaissances et d'informations sur le milieu marin et côtier au Togo.

Les travaux d'appropriation des ODD se sont faits aussi à travers les cadres de concertation notamment le comité interministériel élargi aux institutions de la République et aux organisations de la société civile sur le programme national de renforcement des capacités et de modernisation de l'Etat pour le développement durable et celui de l'action de l'Etat en mer.

Les sensibilisations au sein des ministères à travers les réunions des conseils de cabinet ainsi que les réunions hebdomadaires des directions ont été des voies de transmission du message véhiculé par l'agenda de développement à l'horizon 2030 qui intègre les ODD.

La société civile a été active dans ce processus à travers la diffusion des lettres communales mensuelles (un ODD avec ces cibles chaque mois), l'organisation des caravanes nationales autour des ODD, des concours artistiques sur les ODD, des cadres de concertation, des débats et des fora.

### **3.2- Processus d'intégration des objectifs de développement durable dans les cadres nationaux**

Pour intégrer les objectifs de développement durable dans le Plan national de développement (PND 2018-2022), le moyen utilisé par le Togo est l'intégration de ces objectifs à travers leurs cibles.

La Grille de priorisation des cibles des ODD (GPC) développée par la Chaire en Eco-conseil à l'Université de Québec à Chicoutimi a servi d'outils pour réaliser cet exercice. Elle permet d'adapter le cadre international aux différents contextes nationaux.

La GPC permet de déterminer collectivement, parmi les 169 cibles, lesquelles doivent être traitées de manière prioritaire dans un pays ou une région à partir de l'importance de la cible et de la performance qu'elle enregistre. Cet exercice réalisé au niveau national et dans les cinq régions du pays a permis de retenir 60 cibles prioritaires urgentes à prendre en compte dans le PND.

L'analyse des 60 cibles priorisées au regard des autres priorités notamment celles du projet de société du Chef de l'Etat traduit en politique générale du gouvernement, des



défis résiduels de la SCAPE mis en exergue par l'évaluation qui en a été faite, des priorités de l'agenda 2063 de l'UA et de la vision 2020 de la CEDEAO, a permis de ressortir les grandes priorités à prendre en compte dans le PND.

Les priorités ainsi déterminées ont été regroupées suivant les objectifs stratégiques et les thématiques qu'elles abordent en vue de leur alignement sur les orientations stratégiques de la vision 2030 du pays. Ces regroupements ont permis d'identifier cinq (05) axes stratégiques pour le PND : (i) amélioration du bien-être et épanouissement de la population ; (ii) amélioration de la productivité et de la compétitivité des secteurs porteurs de croissance ; (iii) renforcement des infrastructures de soutien à la croissance ; (iv) gestion durable du territoire, de l'environnement et du cadre de vie et (v) renforcement de la gouvernance et consolidation de la paix.

Suite à ce travail de cadrage stratégique, une analyse des contributions sectorielles a été réalisée dans une approche participative, en vue de contextualiser les cibles urgentes et d'identifier les actions prioritaires à prendre en compte dans le PND.

Au niveau sectoriel, certaines politiques ou plans sectoriels sont mis à jour pour prendre en compte les objectifs de développement durable à travers leurs cibles. Le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) a été actualisé pour la période 2017-2021, la Politique Nationale Agricole (PNA) 2016-2030 a été adoptée et le programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnel (PNIASAN) est en cours d'actualisation pour la période 2017-2025 de même que la politique nationale de l'eau et de l'assainissement (PNEA), 2017-2030 et le plan d'action national pour le secteur de l'eau et de l'assainissement (PANSEA), 2017-2021.

### **3.3- Intégration des trois dimensions du développement durable**

Le Plan national de développement (2018-2022) du Togo ambitionne de transformer structurellement l'économie, pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous et induisant l'amélioration du bien-être social. Pour se faire, il s'appuie sur un certain nombre de leviers qui permettront à terme de concrétiser cet objectif.

Le premier levier est l'amélioration de la qualité des ressources humaines qui est un facteur primordial de développement. Cette amélioration est traduite dans les faits par l'accès aux services sociaux de base de qualité et les systèmes de redistribution pour réduire sensiblement la pauvreté et les inégalités. Ce levier est pris en charge par l'axe 1 du PND qui aborde les thématiques relatives à la dimension sociale du développement durable.

Le deuxième levier est l'accélération de la transformation structurelle de l'économie par l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des secteurs de croissance, notamment la promotion de l'agriculture et l'industrialisation pour dynamiser la croissance, créer des emplois et améliorer le niveau de vie des populations. Ce levier est supporté par l'axe 2 du PND qui traite des aspects relatifs à la prospérité c'est-à-dire à la dimension économique du développement durable.

Le troisième levier concerne l'intensification des investissements dans les infrastructures économiques qui doivent tenir compte des objectifs de préservation de l'environnement et de promotion d'une économie verte. Ce levier capitalise toutes les actions de soutien à la croissance économique et contribue également à la dimension économique du développement durable.

Le quatrième levier mise sur le renforcement de la gestion durable du cadre de vie, de la lutte contre les changements climatiques, de la mise en place des conditions de promotion d'une économie verte et d'une économie bleue. Il s'exprime à travers l'axe 4 du PND qui, au-delà des autres aspects pris en compte, met l'accent sur la dimension environnementale.

Le cinquième levier est le renforcement de l'unité nationale et la consolidation de la démocratie à travers la promotion des idéaux de paix, de liberté, de justice, de progrès social et de solidarité nationale. Il est traduit dans l'axe 5 du PND qui capitalise toutes les actions relatives à la gouvernance qui est une dimension transversale.

L'analyse des axes du PND fait remarquer qu'il aborde les trois dimensions du développement durable que sont l'inclusion sociale, l'efficacité économique et la durabilité environnementale. Ces trois dimensions reposent sur le socle de la gouvernance qui est transversale.

La prise en compte des 17 objectifs du développement durable témoigne de l'intégration des trois dimensions du développement durable dans le PND.

L'utilisation de la grille d'analyse de développement durable (GADD) qui permet de déterminer les gaps de la prise en compte de l'une ou de l'autre dimension du développement durable assurera l'alignement des différentes politiques sectorielles sur le PND.

### **3.4- Mécanismes institutionnels**

Dans le cadre de la stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE), le Togo a institué depuis 2010 le Dispositif Institutionnel de coordination, de suivi et de l'évaluation des Politiques de Développement (DIPD) en vue de coordonner, au plan national, les différents niveaux de suivi et d'évaluation des politiques de développement et d'assurer la reddition de comptes vis-à-vis des

populations. Ce dispositif institutionnel devrait traduire le leadership effectif du gouvernement et créer les conditions d'une plus grande synergie d'actions et d'un partenariat dynamique avec les bailleurs de fonds, le secteur privé et la société civile tout en tenant compte des réalités relatives à la décentralisation et à la déconcentration.

Les sessions du conseil national de pilotage des politiques de développement (CNPPD) qui est l'instance suprême de ce dispositif et dont la présidence est assurée par le Premier Ministre, ont initié, autour de la revue annuelle de la SCAPE, un exercice de reddition de compte où le bilan annuel du processus de développement est fait par le gouvernement devant ses partenaires de la société civile, du secteur privé, et de la coopération au développement.

L'analyse du fonctionnement des différents organes de ce dispositif montre qu'hormis les comités régionaux et locaux qui n'ont pas encore été mis en place, tous les autres organes bien qu'ayant été installés fonctionnent à différents rythmes et doivent donc être dynamisés. Les comités sectoriels mis en place méritent d'être renforcés pour développer les synergies intra et intersectorielles.

L'expérience du DIPD au niveau central et celle pilote dans le cadre du suivi participatif au niveau régional et local appelle à une révision du dispositif pour un suivi plus efficace du PND. Celui-ci devra préserver l'approche participative déjà expérimentée pour la SCAPE et pour la formulation du PND. Les défis relatifs à (i) la rationalisation des organes de concertation et de suivi, surtout au niveau régional, (ii) la mobilisation des ressources financières pour appuyer les structures mises en place et (iii) la motivation pour l'animation des organes doivent être relevés.

L'ensemble des ministères formant l'architecture gouvernementale, les organismes publics, les administrations publiques locales et les collectivités territoriales décentralisées constituent les acteurs institutionnels de la mise en œuvre et du suivi du PND. Le secteur privé, la société civile, en tant que partenaires de l'Etat, et les partenaires techniques et financiers seront également sollicités pour leur contribution.

Il faut noter qu'il est créé d'ores et déjà une cellule auprès de la Présidence de la République, chargée du suivi du développement durable et des accords internationaux et de donner les grandes orientations en matière de développement.

#### **IV- FOCUS SUR LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE 1, 2, 3, 5, 9, 14 et 17.**

##### **4.1-ODD1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde**

L'amélioration des conditions de vie des populations pauvres en général et des personnes les plus vulnérables en particulier, s'inscrit dans le renforcement de la lutte

contre la pauvreté et la promotion de mécanismes de protection sociale focalisée sur l'extension de son volet contributif et la redynamisation de son volet non contributif au regard des exigences de solidarité nationale en faveur des populations les plus démunies.

Selon les données de l'enquête QUIBB, l'incidence de la pauvreté est passée de 61,7% en 2006 à 55,1% en 2015 soit une baisse de 6,6 points de pourcentage traduisant une amélioration des revenus imputables à la croissance économique dont le taux moyen annuel a atteint 5% entre 2011 et 2015. L'extrême pauvreté a atteint 28,7% en 2015, marquant ainsi un léger repli de son niveau de 30,4% observé en 2011.

S'agissant de la protection sociale contributive qui constitue l'une des bases du développement du capital humain et de la création d'emplois, le gouvernement a pris des dispositions pour instituer un système de couverture en assurance maladie gérée par l'Institut National d'Assurance Maladie (INAM). Cet institut offre pour le moment des prestations aux agents du secteur public comprenant l'administration centrale, les collectivités locales, les organismes d'Etat à budgets autonomes et les retraités du secteur public. Des études sont en cours pour l'extension de ces prestations à d'autres catégories socio professionnelles. En outre certaines mesures ont été prises pour améliorer le régime de pensions des retraités.

En matière de couverture, 5% de la population adulte bénéficient des régimes contributifs d'assurance sociale et 5% des familles ayant des enfants reçoivent des allocations familiales. S'agissant de la sécurité sociale des retraités, 13% de la population de plus de 60 ans perçoivent une pension via la Caisse des retraites du Togo (CRT) ou la caisse nationale de sécurité sociale (CNSS). Pour l'assurance maladie, environ 6% de la population est couverte, dont 4% par l'INAM. La composante contributive du système togolais de protection sociale fait aussi face à un épineux défi de financement. En effet, les deux caisses, CRT et CNSS, sont confrontées à des difficultés financières et des défis structurels susceptibles de menacer leur survie.

Le volet non contributif de la protection sociale comprend essentiellement des programmes de filets sociaux de sécurité qui ciblent les pauvres et les personnes vulnérables aux chocs, à savoir : (i) les transferts monétaires ; (ii) les transferts en nature tels que les cantines scolaires, les suppléments nutritionnels, l'aide alimentaire ; (iii) la création d'emplois temporaires par le biais de travaux publics à haute intensité de main-d'œuvre ; et (iv) les exonérations de frais de services, telles que les subventions et la gratuité des services de santé ou d'éducation.

Dans cette perspective, le gouvernement a mis en œuvre plusieurs initiatives à l'instar du Programme de développement communautaire et des filets sociaux (PDCPlus), du

Programme d'appui au développement à la base (PRADEB), du Programme national de développement de plateformes multifonctionnelles (PN-PTFM), du Programme de soutien aux activités économiques des groupements (PSAEG) et du Fonds national de la finance inclusive (FNFI), du Programme de transfert monétaire. Toutes ces initiatives ont pour vocation de contribuer à l'amélioration durable des conditions de vie des populations à la base, notamment de celles plus vulnérables que constituent les femmes et les jeunes par la valorisation des potentialités productives locales à travers la promotion des activités génératrices de revenus (AGR) et l'amélioration de l'accès des communautés à la base aux services financiers.

En matière d'accroissement de la capacité productive et des revenus des femmes par exemple, l'initiation du FNFI a permis de toucher au total 677 170 bénéficiaires sur la période allant d'avril 2014 à octobre 2016. En ce qui concerne les programmes des transferts monétaires, 161 villages les plus pauvres dans les régions de la Kara et des savanes au nord du pays, 28 836 enfants ont été touchés sur la même période. Les transferts monétaires ont ciblé tous les enfants de 0 à 24 mois et ceux de 25 à 59 mois malnutris sévères, ainsi que les femmes enceintes à partir de 3 mois.

Une évaluation d'impact du projet pilote des transferts monétaires a été réalisée et fait état d'une certaine amélioration des indicateurs d'enregistrement des enfants à la naissance et de suivi de la croissance de l'enfant chez les bénéficiaires du transfert.

En matière d'accès aux services d'eau, le gouvernement a consenti des efforts dans la réalisation d'ouvrages hydrauliques. En milieu rural, de 2010 à 2016, il a été réalisé 4 042 nouveaux forages équipés de pompes à motricité humaine (FPMH) et 1 937 anciens forages réhabilités, ce qui porte à 5 979 le nombre de points d'eau existant en milieu rural en fin 2016. Le taux de desserte dans ce milieu passe ainsi de 55,3% en 2015 à 64,4 % en 2016 traduisant un progrès de 9,1 points. Sur la même période, en milieu semi urbain, 60 mini-adductions d'eau potable (AEP) et 24 postes d'eau autonomes (PEA) ont été réalisés et 02 mini-AEP et 01 PEA ont été réhabilités. Le taux de desserte dans ce milieu passe de 49,3% en 2015 à 46,4% en fin 2016.

En matière de gestion des ouvrages en milieu rural, le taux de panne est réduit de 30% en 2010 à 14,3 % en 2015 alors que dans le même temps le taux de panne sur les Mini AEP est passé de 20% en 2005 à 31,5% en 2015. Par ailleurs, un guide méthodologique pour la gestion et la réalisation des forages d'eau et un document des normes togolaises de qualité pour l'eau de boisson ont été élaborés en 2016.

Le sous-secteur de l'AEP en milieu urbain a connu depuis 2011, un début d'opérationnalisation de la réforme institutionnelle entamée durant les années antérieures conduisant à la signature des contrats de concession de la Société de patrimoine (SPEAU) et d'affermage de la Société togolaise des eaux (TdE). Dans le

cadre de cette réforme, le gouvernement a commandé une étude tarifaire sur l'eau en milieu urbain, dont les résultats doivent éclairer la mise en œuvre effective de la stratégie d'investissement impliquant la mobilisation du secteur privé. Le défi est de pouvoir réaliser les objectifs d'accès à l'eau potable pour tous dans le cadre d'une gestion durable du secteur de l'eau en milieu urbain qui assure la soutenabilité économique et l'équité sociale. Nonobstant les défis en cours au Togo, le taux de desserte dans en milieu urbain est passé de 50,0% en 2015 à 52,0% en 2016. Le taux de desserte nationale en eau potable est passé de 50,0% en 2015 à 53,9% en 2016.

S'agissant de l'assainissement collectif, sur la période 2010 à 2016, plusieurs ouvrages sont réalisés permettant la diminution sensible des effets des inondations surtout à Lomé. Il s'agit i) du dragage de 150 000 m<sup>3</sup> du système lagunaire, ii) de la réhabilitation de 3 ouvrages d'eaux pluviales (EP), iii) de la construction de bassins de rétention d'EP pour un volume total de 504 693 m<sup>3</sup>, iv) de la construction de 5 stations de pompage (STP) d'EP, v) de la pose de 5 000 ml de conduite de refoulement, vi) de la construction de collecteurs d'EP pour un linéaire de 10 442 ml, vii) de la construction de 82 741 ml de caniveaux d'EP, viii) de l'élaboration de cinq (05) plans directeurs d'assainissement (PDA) dans les chefs-lieux des régions en 2016. Par ailleurs les travaux de réalisation du 4<sup>ème</sup> lac et le drainage de 5 quartiers situés dans la zone marécageuse dans la ville de Lomé sont en cours.

En vue d'accroître la résilience des populations vulnérables face aux changements climatiques, plusieurs initiatives ont été développées et ont permis d'apporter un soutien aux individus, aux ménages, aux communautés et au gouvernement. Elles ont aidé à mettre en place des politiques publiques et des mesures concrètes qui ont permis d'anticiper et de gérer les chocs, d'aider les populations à s'en remettre et de protéger les vies humaines en maintenant les moyens d'existence à un niveau viable.

Les interventions spécifiques en faveur des groupes vulnérables, à travers l'Agence de solidarité nationale (ASN), se traduisent par : (i) une assistance d'urgence en vivres, non vivres et soins médicaux à 11488 victimes de catastrophes dans les régions Lomé-commune, maritime, plateaux et savanes et des distributions de kits scolaires à 5730 enfants les plus vulnérables sur 6000 enfants identifiés dans les 6 régions du pays à raison de 130 bénéficiaires par préfecture ; (ii) une aide ponctuelle en nature et numéraire à 148 ménages les plus vulnérables et démunis sur 160 ménages enregistrés dans le Grand-Lomé; (iii) 239 dossiers de calamités naturelles et ou anthropiques composés de 1932 personnes ont été étudiés et transmis au ministère de l'économie et des finances (MEF) pour dédommagement des victimes ; (iv) 11488 victimes de catastrophes naturelles ou de faits sociaux ont été assistées matériellement ou financièrement ;(v) 120 personnes vivant avec un handicap ont bénéficié de 60 tricycles et 60 fauteuils roulants dans les 5 régions du Togo ; (vi) 1750 lampes solaires

ont été distribuées aux victimes de catastrophes et (vii) 150 sapeurs-pompiers communautaires volontaires ont été formés. Dans les perspectives d'amélioration de la coordination des interventions en cas de catastrophe qui auparavant étaient partagées entre plusieurs acteurs, une Agence nationale de protection civile (ANPC) est mise en place en janvier 2017.

#### **4.2-ODD2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable**

Depuis 2008, à la suite de la crise alimentaire mondiale qui a ébranlé les économies des pays, multiples actions et réformes ont été entreprises dans le secteur agricole au Togo, notamment la mise en œuvre de la stratégie de relance de la production agricole (SRPA-2008-2010), suivi du PNIASA-2010-2016. Dans le cas de ce dernier, les objectifs étaient d'accroître le revenu des exploitations agricoles et de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des ruraux, notamment les plus pauvres et les plus vulnérables. Il a permis de renforcer les capacités productives de base des petits producteurs et d'améliorer le cadre institutionnel et les capacités des administrations du secteur.

Le programme a permis ainsi l'amélioration de l'accès aux semences, géniteurs et provendes améliorés ; aux équipements de production et de transformation, aux infrastructures de stockage ; le renforcement de la couverture vaccinale de près de 93% du cheptel de volailles et de petits ruminants à travers trois années de campagnes de vaccinations successives ; l'appui à l'amélioration des habitats des animaux et la construction des infrastructures piscicoles ; la formation des producteurs sur diverses thématiques ; la facilitation de l'accès au financement à travers divers instruments financiers etc. Ceci a impacté positivement les indicateurs de base du bien-être au Togo (sécurité alimentaire et nutritionnelle, profil de la pauvreté) qui ont évolué de manière significative suivant les résultats de la dernière enquête QUIBB (2015).

Passant d'une situation de déficits alimentaires variant entre 3% et 13% entre 2005 et 2008, le Togo a enregistré des excédents alimentaires variant entre 13% et 21% depuis 2009, qui lui permettent de couvrir ses besoins alimentaires et de commencer à développer l'exportation de céréales vers la sous-région, contribuant ainsi à l'amélioration des revenus des petits producteurs. Ces excédents alimentaires se sont maintenus et sont évalués à plus de 90 000 tonnes en 2016.

La prévalence de la sous-alimentation qui était de 32,8% sur la période 1990-1992 a été réduite à 16,5% en 2012, 15,3% en 2014 puis à 11,4% en 2016 ; soit une régression de près de 20 points. Ces performances louables ont été saluées par la communauté internationale à travers deux (2) distinctions décernées par la FAO au Chef de l'Etat en

2013 et 2015, en reconnaissance des efforts accomplis par le pays sur la période allant de 1992 à 2012.

La contribution du secteur agricole au PIB national (en valeur ajoutée) a oscillé entre 2010 et 2015, passant de 31% en 2010 à un pic de 42% en 2012, avant de descendre à 40% en 2015. Le taux de croissance agricole est passé de 6% en 2015 à 8,5% en 2016.

L'évolution positive de ces indicateurs de base est induite par les performances dans les principales spéculations. Selon les rapports de la Direction des statistiques, de l'information et de la documentation (DSID), des croissances remarquables des productions sont enregistrées depuis 2010 : (i) 9% pour les céréales, 11% pour les légumineuses et 24% pour les tubercules. Elles s'accompagnent d'une augmentation des rendements dans les zones d'intervention du programme estimée à 38% pour le maïs, 11% pour le riz en zone pluviale, et 50% dans les bas-fonds ; (ii) 311% (27 000 tonnes à 107 000 tonnes en 2016 voire même 114 800 tonnes en 2014) pour le coton ; 18% et 14% respectivement pour le café et le cacao ; (iii) 28% pour la production du sous-secteur de l'élevage en termes d'accroissement des effectifs d'animaux soit une croissance annuelle moyenne de 8% ; (iv) 22,98% en ce qui concerne la quantité de poissons produite au niveau national.

Il est aussi enregistré une augmentation des revenus des producteurs qui sont liés à la vente des productions et produits transformés. Elle est respectivement de 16% et 9% pour le maïs et le riz conduisant ainsi la création de plus de 15 000 emplois directs.

Par ailleurs, le gouvernement a mis l'accent sur : (i) des programmes de récupération nutritionnelle qui sont des solutions aux problèmes de malnutrition dans les communautés, qui à cause de diverses maladies associées aux conditions de pauvreté, sont sujets à la malnutrition et (ii) les cantines scolaires initiées dans le cadre de la stratégie nationale d'amélioration de scolarisation, pour assurer la promotion de l'accès et le maintien des écoliers dans le système scolaire.

En outre, le secteur agricole s'est doté d'un dispositif institutionnel rénové pour améliorer sa gestion institutionnelle avec des outils modernes (manuel de gestion axée sur les résultats, un système informatisé de suivi évaluation, un plan de renforcement des capacités etc.) ; un agenda Agri-SWAP ; des priorités résiliences pays (PRP) dans le cadre de l'alliance globale de la résilience (AGIR) en Afrique de l'ouest et au sahel ; des plans de gestion des pêcheries pour une exploitation durable des plans d'eau ; des cadres de concertations pour renforcer la coordination et le système d'imputabilité. Des mécanismes innovants du financement du secteur tels que des fonds compétitifs, une ligne de crédit, des fonds de garantie qui permettent de promouvoir l'entrepreneuriat et la valorisation des produits agricoles, des innovations technologiques et le développement des chaînes de valeur avec la viabilisation des



petites et moyennes entreprises au service des métiers agricoles de la transformation de produits agricoles au plan local. C'est le cas du promoteur LOGOU CONCEPT, inventeur d'une machine appelée « Foufou mix » qui permet la transformation des tubercules en pâte dont l'essor est remarquable dans la sous-région. Les appuis ayant permis de renforcer la capacité productive et managériale de son entreprise lui ont valu de gagner la confiance des institutions financières et d'inventer successivement la machine de transformation des céréales en pâte, « Pat-mix » et un mini-tracteur « Logoutrac ». Plusieurs autres innovateurs développent aussi des machines-outils mais surtout des produits alimentaires (jus, farines, huiles, amuses gueule etc.).

L'agriculture est l'un des secteurs qui contribuent le plus à la dégradation des terres et par ricochet des ressources forestières. Les actions réalisées par le gouvernement, à travers la mise en œuvre des projets communautaires, sont essentiellement les sensibilisations pour l'adoption des pratiques agroforestières, de gestion intégrée de la fertilité des sols, de jachères améliorées et d'agriculture adaptée aux changements climatiques pour assurer une agriculture durable. Quelques réalisations ont porté sur la mise en place des champs écoles, la création des fermes agricoles, la formation d'environ 1000 acteurs ruraux dans le cadre de l'appui du projet de gestion intégrée des catastrophes et des terres (PGICT) et la restauration de 100 ha par l'utilisation des biofertilisants. D'autres actions allant dans le sens de la maîtrise des feux de végétation ont été initiées afin d'éviter la destruction des cultures et des produits de récoltes. Il faut relever entre autres l'opérationnalisation de comités et de brigades anti-feu, la mise en place de pare-feu, la formation des acteurs sur la gestion des feux de végétation.

#### **4.3-ODD3 : Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges**

La vision du gouvernement est d'asseoir un système de santé performant, accessible et équitable, capable de satisfaire le droit à la santé pour tous, en particulier en faveur des couches les plus vulnérables.

En ce qui concerne la lutte contre la mortalité maternelle et néonatale, la proportion de femmes enceintes ayant accompli au moins 4 visites de consultation prénatale (CPN) incluant le test d'urine est passé de 54,9% en 2010 à 25,3% en 2015 et ...en 2016. La proportion de femmes enceintes séropositives qui reçoivent des anti-retro-viraux (ARV) pour la prévention, transmission mère-enfant (PTME) a progressé passant de 52,2% en 2010 à 90,0% en 2015 et ...en 2016.

Pour venir à bout de la mortalité maternelle, le gouvernement a mis en œuvre la campagne pour l'accélération de la réduction de mortalité maternelle (CARMMA) et a pris de mesures pour rendre effective la subvention de la césarienne dont le kit ne

coûte désormais que 10 000 FCFA (environ 20 dollars US). Le taux de mortalité maternelle est ainsi passé de 400 pour 100 000 naissances vivantes en 2015 à.... 2016

Dans le cadre de la lutte contre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies, des progrès ont été réalisés. Le taux de prévalence du VIH/sida parmi la population sexuellement active est passé de 2,5% en 2014 à 2,2% en 2015 et ...en 2016. En matière de lutte contre le paludisme, des progrès sont enregistrés. Le nombre de décès liés au paludisme a diminué de 6% en 2015 (1127 décès en 2015 contre 1205 en 2014) et ...en 2016. Le taux de distribution est de 94,9% soit 4 033 825 moustiquaires distribuées sur 4 251 332 MILDA positionnées.

L'analyse des données existantes permet de constater que la lutte contre la mortalité infantile et infanto-juvénile s'est un peu dégradée entre 2013-2015. En effet, on note une régression de la proportion des enfants de 12-23 mois ayant reçu les 3 doses de pentavalent. Leur proportion est passée de 92% en 2011 à 87,5% en 2015 et ...en 2016. Mais la couverture vaccinale est restée stationnaire à 85,0%. Ces résultats ont été obtenus grâce aux activités de vaccination de routine menées à travers la mise en œuvre dans les 40 districts sanitaires de l'approche ACD constituée par les séances de vaccination des enfants de 0-11 mois et des femmes enceintes en stratégies fixes et avancées, le monitoring, la supervision et la mobilisation sociale, avec l'appui des partenaires et la participation de la société civile.

En ce qui le concerne le taux d'utilisation des méthodes contraceptives, le pourcentage de femmes en âges de procréer (15 à 49 ans) utilisant des méthodes contraceptives modernes est passé de 27,9% en 2010 à 18% en 2015 et...en 2016.

Le souci d'assurer un accès équitable des populations aux services de santé a été à l'origine de la mise en œuvre des stratégies novatrices en l'occurrence la formation d'agent de santé communautaire (ASC) pour des soins et un suivi de proximité. On note une avancée de 5 points (40% en 2011 contre 45,4% en 2015 et...en 2016) en termes de villages ruraux disposant d'un agent de santé communautaire (ASC) formé sur les soins intégrés de diarrhée, pneumonie, paludisme.

Pour permettre un accès universel aux services préventifs et curatifs, 174 formations sanitaires ont été construites ou réhabilitées sur la période de 2013-2015 ; 1386 agents de santé qualifiés ont été recrutés et déployés sur le terrain.

Le budget de la santé sur la période de 2013-2016 a connu de légères progressions entre 2013 et 2015 (44,96 milliards à 45,55 milliards).

Toutefois, des efforts restent à faire en matière d'accès des populations aux soins essentiels de qualité et à l'utilisation continue des services de santé.

Les défis à relever sont entre autres : (i) la déconcentration des services de santé ; (ii) la réduction des inégalités entre les régions et les catégories sociales en matière d'offre et d'accès aux services de santé ; (iii) l'iniquité dans la répartition géographique des

ressources humaines ; (iv) la faible fréquentation des formations sanitaires et (v) l'insuffisance du financement accordé au système de santé.

**Encadré 1 : les Journées de Santé de l'Enfant au Togo, une avancée considérable en matière de santé et de nutrition (ODD 2 et 3)**

La fourniture de micronutriments essentiels notamment la supplémentation en vitamine A, fait partie des interventions les plus efficaces pour réduire la mortalité des moins de cinq ans. Sur la base de cette évidence, le Togo a initié et mené avec beaucoup de succès la supplémentation en vitamine A et de déparasitage à l'Albendazole aux enfants âgés de 6 à 59 mois jusqu' en 2014.

En 2016, Le Ministère de la Santé avec l'appui des PTF (OMS et UNICEF) a conduit avec succès une expérience pilote du paquet intégré d'interventions à haut impact (supplémentation en vitamine A, déparasitage et rattrapage des enfants pour la vaccination), appelé Journées de Santé De l'Enfant (JSE) grâce au financement canadien « Enhanced Child Health Days » dans les régions de la Kara et des Savanes. Les résultats suivants ont été atteints :

- une couverture en supplémentation en vitamine A de 87%, (1 219 446/1 405 862 enfants cibles);
- une couverture de déparasitage à l'albendazole de 88% (1 074 686/1 224 200 enfants cibles);
- plus de 12 889 enfants de 0-11 mois (des perdus de vue ou occasions manquées) rattrapés pour la vaccination en 4 jours d'activités;
- renforcement des activités de routine des centres de santé, car les JSE intégraient les activités de vaccination de routine;
- renforcement des capacités au sein des équipes du ministère de la santé à tous les niveaux, de même au niveau du partenariat avec les parties prenantes.

Face aux résultats probants de cette phase, l'expérience a été étendue en 2017 à toutes les régions du pays.

Sur le long terme les JSE sont aussi une occasion unique pour renforcer l'action commune visant à prévenir la malnutrition surtout la malnutrition chronique (le retard de croissance). Des études ont montré que cette forme de malnutrition a des conséquences irréversibles sur la santé de l'enfant, sur ses résultats scolaires, sa productivité à l'âge adulte et par conséquent sur le développement global du pays. En effet, un dollar investi pour la nutrition, ramène au pays 15-20 dollars plus tard, la nutrition n'est donc pas une charge, mais un investissement à long terme.

Conscient du caractère hautement important de la nutrition pour le développement du pays, le Togo a adhéré au mouvement SUN « Scaling Up Nutrition » en mars 2014 et s'est engagé à accélérer les progrès dans le cadre de la nutrition en vue de faire avancer l'action mondiale pour la nutrition à l'horizon 2030 et de contribuer à l'atteinte des objectifs du développement durable.

#### **4.4-ODD5 : Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles**

A travers la Politique Nationale de l'Equité et de l'Egalité de Genre (PNEEG), le gouvernement s'est engagé dans la mise en œuvre des actions suivantes : (i) la valorisation de la position sociale et du potentiel de la femme dans la famille et dans la communauté ; (ii) l'accroissement de la capacité productive des femmes et de leur

niveau de revenu ; (iii) le renforcement de l'accès équitable des femmes et des hommes aux services sociaux de base ; (iv) la promotion de la participation équitable des hommes et des femmes à la gestion du pouvoir ; (v) l'élimination des violences basées sur le genre (VBG) et (vi) le renforcement des capacités d'intervention du cadre institutionnel de mise en œuvre de la PNEEG.

Face à ces engagements, les résultats suivants ont été obtenus : (i) 1217 cas de violence en 2015 et 769 en 2016 ont bénéficié d'une assistance juridique dans les 6 centres d'écoute (Lomé, Kpalimé, Bafilo, Tsévié, Aného et Atakpamé) ; (ii) 1500 exemplaires des argumentaires religieux et traditionnels de lutte contre les VBG ont été édités et distribués ; (iii) 30 magistrats et officiers de police judiciaire sont formés sur les VBG et les droits de la femme et de la fille ; (iv) 10 centres d'écoute ont bénéficié d'un appui de fonctionnement ; (v) les capacités de 200 femmes ont été renforcées sur leur participation à la décentralisation et au développement local entre 2013 et 2016 ; (vi) 2 917 structures communautaires sont renforcées sur l'équité genre ; (vii) 929 membres des communautés sont formés sur le genre et l'égalité entre les sexes ; (viii) 303 acteurs nationaux sont formés et sensibilisés en genre et droits de la femme (accès des femmes à la terre) et le renforcement des capacités nationales de 700 acteurs clés des collectivités locales (Préfets, Chefs traditionnels, leaders religieux, propriétaires terriens, organisations à base communautaire) en genre et droits de la femme avec un accent particulier sur l'accès des femmes à la terre et (ix) les mécanismes africains de promotion et de protection des droits de la femme et de la fille sont vulgarisés.

En ce qui concerne l'autonomisation de la femme, plusieurs activités de formations ont été menées dans les domaines de compétences ou techniques de subsistance, d'épargne et de crédit, de transformation et de conservation des produits agroalimentaires, en leadership et de gestion des micros entreprises.

Au total, 518 151 bénéficiaires de ces formations ont été accompagnés à l'accès aux crédits ; à l'octroi des équipements notamment, 60 plateformes multifonctionnelles et les matériels et outils agricoles et dans la création de 1951 Groupes Communautaires d'Epargne et de Crédit en 2016.

Pour soutenir la mise en œuvre de la politique nationale d'égalité équité genre, plusieurs outils ont été développés et vulgarisés notamment : (i) le code pénal et le code de procédure pénal dans l'optique genre ; (ii) le code des personnes et de la famille et (iii) le rapport d'examen périodique universel (EPU).

Par ailleurs, des actions ont été également menées pour réduire l'indice d'inégalité de genre à savoir le plaidoyer auprès des partis politiques en vue d'une meilleure position des femmes aux élections ; la prise en charge de l'opération chirurgicale des femmes souffrant de la fistule obstétricale ; l'organisation des campagnes de sensibilisation et

de formation sur le genre et la promotion des femmes à travers les journées internationales et régionales de la femme et la mise en place d'un centre multiservices à Vogon. Ce centre œuvre à : (i) la prise en charge des victimes de violences basées sur le genre ; (ii) le planning familial ; (iii) l'alphabétisation et (iv) l'entrepreneuriat féminin.

Il est également à relever l'adoption de mesures incitatives à la participation politique des femmes : en effet, à la suite de l'Accord Politique Global (APG) d'août 2006 qui prévoit des mesures incitatives, le gouvernement a adopté la loi N°2012-002 du 29 Mai 2012 modifiée par la loi N°2013-004 du 19 Février 2013 et la loi N° 2013-008 du 22 Mars 2013 portant code électoral qui réduit de moitié le cautionnement aux élections législatives pour les candidats de sexe féminin, ceci dans l'optique d'encourager la femme togolaise à être beaucoup plus représentative à l'hémicycle. Malgré ceci le nombre de femmes au parlement à ce jour n'est que de 17 sur un total de 91 (18,7%) et celui des ministres 5 femmes sur 23 (21,7%). Pour l'enseignement supérieur, tout grade confondu la proportion de femmes enseignantes dans les deux universités est de 10,7% en 2015 et ....en 2016. Le taux de scolarisation des filles est passé de ....en 2015 à ....en 2016. Le taux de femmes non alphabétisés est passé de 49% en 2015 à ...en 2016.

Pour promouvoir la femme au sein de l'administration publique, il a été mis en place des comités genres au sein de tous les départements ministériels.

#### **4.5-ODD9 : Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation**

D'importants efforts ont été consentis en matière des investissements dans les infrastructures routières, portuaires et aéroportuaires, la promotion de l'économie numérique dans le service public.

S'agissant des infrastructures de transports, des actions ont été mises en œuvre et se matérialisent par : (i) la réhabilitation du corridor Lomé-frontière du Burkina Faso et des principales routes transversales au corridor nord-sud, permettant ainsi de promouvoir les échanges commerciaux et de dynamiser les activités du port de Lomé ce qui a permis de réduire la durée moyenne de passage d'un camion le long de la route nationale N° 1 (RN1), de 72 heures en 2012 à 48 heures en 2016 traduisant ainsi le bon niveau de service de la RN1; (ii) la réhabilitation de l'aéroport international Gnassingbé Eyadema de Lomé aux normes internationales augmente sa capacité d'accueil de plus de 1,5 million de passagers par an, le trafic de 589 416 en 2013 à 758 000 passagers en 2016 et ouvre le champ à l'arrivée de grandes compagnies aériennes, ce qui fera du Togo une plate-forme d'affaires dans la sous-région; (iii) la construction d'un 3ème quai et de la darse avec dotation en équipements modernes de conteneurisation ce qui fait passer le volume de conteneurs manutentionnés au port de Lomé de 905700 en 2015 à ... en 2016, la mise en place du Guichet unique pour le

Commerce Extérieur du Togo (GUCE), la pose de la première pierre en avril 2017 pour la construction d'un nouveau port de pêche.

En ce qui concerne les technologies d'information et de la communication (TIC), on note : (i) leur intégration dans l'éducation et la formation à travers les environnements numériques de travail déployés dans l'ensemble des lycées d'enseignement technique et scientifique soit 12 500 élèves et 1 240 personnel administratif et enseignants déjà bénéficiaires ; (ii) l'intégration des TIC dans le secteur agricole (projet Agri-PME) a permis la mise en place d'une plateforme technique qui permet le paiement des subventions versées par l'Etat aux agriculteurs vulnérables et l'achat des engrais via le service de porte-monnaie électronique à travers le téléphone portable pour garantir la transparence. Pour se faire, 100 000 puces téléphoniques ont été distribuées et plus de 25 000 agriculteurs ont déjà utilisé le portemonnaie électronique ; (iii) l'intégration des TIC dans le suivi des ouvrages hydrauliques pour la mise en place d'une solution basée sur la téléphonie mobile pour signaler en temps réel les pannes sur les forages d'eau ; (iv) la construction d'un réseau fibre optique de 250 km (E-Gouvernement) pour connecter plus de 560 bâtiments administratifs et plus 10 000 fonctionnaires dans un souci de modernisation de l'administration et de simplification des procédures administratives ; (v) l'exonération des taxes d'importation du matériel informatique et (vi) Hot Spots Wifi pour étendre l'internet à tous conformément à la nouvelle politique de service universel qui vise à l'horizon 2030, que chaque togolais soit à moins de 5 km d'un point d'accès très haut débit.

Concernant le secteur énergétique, deux réformes ont été réalisées, notamment : la promotion de l'électrification en milieu rural et l'amélioration de l'éclairage public. Plus de 24 000 nouveaux clients ont été électrifiés déjà en fin octobre 2015 et ....en 2016. Ainsi, le taux d'électrification nationale est passé de 28,3% en 2014 à 33 % en 2015 et ...en 2016. Ce taux correspond à 55% en milieu urbain et 6% en milieu rural.

En ce qui concerne la promotion d'une industrialisation durable, le gouvernement a pris les initiatives de la mise en œuvre de la politique industrielle. Parmi les importantes réalisations on peut noter : (i) l'élaboration de la politique du secteur de l'industrie assortie d'un budget programme ; (ii) la mise en œuvre du projet d'appui-conseil aux entreprises sur l'efficacité énergétique de leurs équipements ; (iii) l'identification de 38 sites potentiels pour l'exploitation et la production des granulats concassés pour les bâtiments et travaux publics (BTP) ; (iv) l'élaboration et l'adoption des textes d'application de la loi cadre sur la qualité ; (v) la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel moderne et transparent, susceptible d'attirer davantage l'investissement privé étranger et national ; (vi) l'organisation d'un séminaire national d'information et de sensibilisation sur les concepts généraux de la propriété intellectuelle à l'intention des centres et instituts de recherches, des universités et des grandes écoles et d'un atelier national sur les indications géographiques (IG) ; (vii) la

sécurisation des sites industriels d'Adétikopé et de Kpomé et la réalisation du schéma directeur du site à Adétikopé et (viii) la création de l'Agence de Promotion des Investissements et de la Zone Franche (API-ZF).

Quant à l'accès des entreprises aux services financiers, le gouvernement a mis en place des institutions spécifiquement dédiées aux PME/PMI suivantes : (i) l'Agence Nationale de Promotion et de Garantie de Financement des PME / PMI (ANPGF) dont la mission est de contribuer à la résolution des problèmes d'accès au financement des entreprises nationales, offre essentiellement des services financiers à travers des financements remboursables et la garantie des concours bancaires, et des services techniques, principalement l'appui-conseil, la promotion des PME et le renforcement des capacités des dirigeants, des chefs d'entreprise et des aspirants entrepreneurs ; (ii) le Fonds d'appui aux initiatives économiques des jeunes (FAIEJ) permettant de mobiliser les ressources en faveur des jeunes porteurs d'idées d'entreprise ; (iii) le Programme d'Appui au développement à la base (PRADEB) octroyant des prêts et des crédits aux porteurs de projets. Ces efforts ont permis la création de 10 nouvelles entreprises industrielles formellement déclarées en 2015 portant le nombre à 105 en 2017.

#### **4.6-ODD14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable**

Le Togo dispose d'environ cinquante (50) km de côte allant de la frontière du Ghana à l'Ouest à celle du Bénin à l'Est. Pour assurer une gestion durable des mers et des océans, le pays s'est doté d'une stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNPML) en 2016. Cette stratégie est organisée autour de cinq (05) axes stratégiques à savoir : le renforcement de la gouvernance maritime, le développement d'une «économie bleue», la protection durable de l'environnement marin et côtier, la promotion de la recherche et la sensibilisation dans la connaissance du domaine maritime et le développement d'une coopération internationale dynamique et diversifiée.

Afin de préserver ses intérêts maritimes et de lutter efficacement contre l'insécurité maritime dans ses espaces, le Togo a entamé un vaste chantier de réformes en renforçant son dispositif institutionnel, juridique et opérationnel.

Au plan institutionnel, il a été créé en 2016 l'Organisme National chargé de l'action de l'Etat en mer (ONAEM) constitué de trois (03) organes que sont : (i) le Haut Conseil pour la Mer (HCM) ; (ii) les Services du conseiller pour la mer et (iii) la Préfecture maritime.

Au plan juridique, le Togo a ratifié ou adhéré à six (6) conventions dans le domaine maritime et a adopté d'importants textes. Ces conventions sont : (i) le Protocole de 2005 relatif à la convention internationale pour la répression d'actes illicites contre la

sécurité de la navigation maritime ; (ii) le Protocole de 1973, relatif à l'intervention en haute mer en cas de pollution par des substances autres que les hydrocarbures ; (iii) l'accord relatif aux mesures du ressort de l'Etat du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) ; (iv) la Convention internationale sur l'intervention en haute mer en cas d'accident entraînant ou pouvant entraîner une pollution par les hydrocarbures ; (v) le Protocole de 2003 à la convention internationale de 1992 portant création d'un fond international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures et (vi) la convention internationale sur le contrôle des systèmes antisalissure nuisibles sur les navires.

Au titre des textes, le Togo a adopté entre 2014 et 2017 : (i) le nouveau code pénal qui prend en compte la nouvelle définition de la piraterie maritime et innove en accordant aux juridictions togolaises la compétence universelle de juger des crimes commis au-delà de la mer territoriale quel que soit la nationalité de leurs auteurs et quel que soit le lieu du crime ; (ii) la loi relative à la lutte contre la piraterie, les autres actes illicites et l'exercice par l'Etat de ses pouvoirs de police en mer ; (iii) la loi portant délimitation des espaces maritimes sous juridiction nationale qui fixe les limites au large des espaces maritimes sous juridiction togolaise conformément à la convention des Nations Unies sur le droit de la mer dite de Montego Bay ; (iv) le nouveau code de la marine marchande vient remplacer l'ordonnance n°29 du 12 août 1971 et prend en compte les évolutions constatées dans le domaine de la marine marchande ; (v) la loi relative à la pêche et aquaculture qui prend en compte les principes internationaux de gestion durable des pêches ainsi que les sanctions administratives comme le retrait ou la suspension de licence de pêches et la radiation du registre des navires pour les navires pratiquant la pêche INN ; (vi) le décret portant création de la commission nationale des frontières maritimes du Togo (CNFMT) dont la mission principale est de préparer les négociations en vue de la délimitation des frontières maritimes et (vii) le décret relatif à la création du comité d'hydrographie, d'océanographie et de la cartographie marine.

Au niveau opérationnel, le Togo a mené entre 2016 et 2017 quatre (04) exercices de simulation de crises maritimes qui ont permis (i) aux administrations impliquées de tester leur capacité à réagir face à une crise maritime portant sur la pêche INN, aux trafics de stupéfiants mettant ainsi en œuvre le code de conduite de Yaoundé au niveau national et régional ; (ii) aux autorités de tester et de s'assurer de l'interopérabilité des moyens de communication des centres opérationnels nationaux, des centres multinationaux de coordination sous-régionaux et régionaux ; (iii) de tester le niveau de coordination dans la gestion d'une crise maritime par la structure opérationnelle de l'action de l'Etat en mer et d'améliorer le niveau opérationnel des différentes entités intervenant en mer dans le domaine de la sécurité et de la sûreté maritimes.



Au cours de la même période, le Togo a géré deux (02) cas de crises réelles et procéder au lancement des patrouilles mixtes. Ces interventions ont permis de (i) secourir le 28 mars 2016 le navire SAMPATIKI IMO 9405772 battant pavillon libérien et consigné par la société OMA, qui a été victime d'un acte de piraterie dans les eaux nigérianes et (ii) d'appréhender le navire de pêche congélateur F/V YELE battant pavillon Sierra Léonais IMO 6607666 et consigné par la société INTER TRANS MARITIME, suspecté d'activités liées à la pêche INN. Ce navire n'avait en son bord ni transpondeur AIS, ni licence de pêche, ni autorisation de transbordement et dispose d'un journal de bord vierge depuis 2012.

Par ailleurs, dans le cadre de la promotion de l'économie bleue, le Togo a abrité le sommet de l'Union africaine (UA) sur la sécurité et la sûreté maritime et le développement en Afrique du 10 au 15 octobre 2016 qui a abouti à la signature de la charte panafricaine sur les mers à Lomé.

Outre ces actions, l'amélioration des infrastructures de la pêche maritime s'est traduite à travers l'aménagement du nouveau port de pêche en cours; la promotion du partenariat public-privé; l'investissement dans la gestion durable des ressources marines; la rationalisation des pêches côtières et marines du pays et la création d'une main d'œuvre forte et qualifiée grâce à une formation ciblée sur les secteurs bleus; l'exploration des possibilités dans le milieu maritime entre autres les industries à valeur ajoutée pour la pêche, les transports, les énergies renouvelables offshore et compréhension des interconnexions intra et intersectorielles.

Pour ce qui concerne, la protection de la côte, le Togo met en œuvre un programme de gestion intégrée du littoral et de lutte contre l'érosion côtière. Le linéaire de la côte protégée contre l'érosion côtière, est passé de 20 820 mètres en 2014 à 21 170 en 2015, soit une augmentation de 350 mètres.

En matière de protection marine, un accompagnement est réalisé en faveur des structures installées le long de la côte dans la gestion écologique de leurs déchets et régulation des rejets liquides dans la mer à travers les évaluations environnementales et le suivi environnemental (cas de la CEB pour les huiles usagées, PCB, amiante etc.). Il a été mis en place et opérationnalisé un système d'information environnementale sur le littoral et la mer ainsi que le suivi des indicateurs sur le milieu marin, côtier et les risques et catastrophes dans le cadre de l'élaboration du rapport sur l'état de l'environnement. Une organisation des populations riveraines du lac Togo autour des activités viables pour une meilleure exploitation de la zone du lac Togo est faite.

Dans le cadre de la recherche, les actions identifiées dans la stratégie et plan d'action national pour la biodiversité (SPANB) concourent à l'atteinte de la protection durable de l'environnement marin et côtier afin de valoriser les ressources naturelles biologiques. A ce titre, des campagnes d'évaluation des espèces pélagiques et

démersales dans la zone économique exclusive (ZEE) du Togo ont été menées. Le Togo participe entre autre dans la recherche scientifique, à travers la mise en œuvre du projet WASCAL (West African Sciences Service Center on Climate change and Adapted Land use) par l'octroi des bourses de recherche en matière de changement climatique et sécurité humaine.

#### **4.7-ODD17 : Revitaliser le partenariat mondial au service du développement durable et renforcer les moyens d'application de ce partenariat**

En termes de mobilisation des ressources le Togo s'est engagé dans la mise en œuvre des réformes dans une perspective d'émergence économique. La stratégie de mobilisation des partenariats et des ressources est fondée sur 5 principes : (i) dialogue structuré et constructif avec les partenaires au développement ; (ii) réduction de la dépendance vis-à-vis de l'aide au développement ; (iii) gestion prudente de la dette publique ; (iv) gestion optimale des ressources mobilisées et (v) transparence et redevabilité mutuelle.

Les réformes structurelles ont entraîné la mise en place de l'OTR permettant de mieux cerner la capacité réelle du pays à mobiliser les ressources internes. Ces réformes induisent la libération du potentiel des entreprises locales de nature à influencer positivement sur la mobilisation des ressources internes. Au-delà, les réformes garantissent la traçabilité des ressources extérieures et mettent aux normes le système national de finances publiques et de passation des marchés publics. Elles s'inscrivent dans le renforcement de l'esprit de transparence et de la capacité d'absorption de l'Etat en vue d'accroître la mobilisation des ressources extérieures. L'investissement dans la diplomatie active au service du développement et dans les techniques modernes de mobilisation des ressources, a été également utile dans cet aboutissement.

En ce qui concerne la mobilisation extérieure, un certain nombre d'actions ont réalisées notamment le cadre d'organisation des appuis budgétaires (CAOB)

La mise en œuvre de toutes ces réformes a permis au Togo d'améliorer substantiellement sa capacité financière. Ainsi, selon le rapport CNPE-TOGO du 4ème trimestre 2015, les opérations financières de l'Etat au titre de l'année 2015 comparées à celles de 2014 présentent une hausse de 14,0% des recettes totales et dons ; un accroissement de 24,6% des dépenses totales et prêts nets ; une progression de 34,0% des dépenses d'investissement et un solde global base caisse (dons inclus) de -124,1 milliards de FCFA contre -100,2 milliards de FCFA un an plus tôt.

S'agissant des recettes de l'Etat y compris les dons, en 2015, elles ont atteint 628,24 milliards de FCFA. De même, les recettes totales se chiffrent à 571,0 milliards de FCFA, en hausse de 10,6% par rapport à fin décembre 2014. Cette performance

s'explique fondamentalement par le renforcement de la lutte contre la fraude, la corruption et la contrebande, la mise en place du système de collecte des recettes par les banques, le renforcement de l'analyse de risques, l'informatisation des services et les efforts accrus de sensibilisation.

La loi de finances 2015 donne un budget général estimé à 827,220 milliards de FCFA, en hausse de 14,5% par rapport à celui de 2014. Cette hausse est portée par les dépenses d'investissement (21,12%), de fonctionnement (13,13%) et de la dette (7,22%).

En ce qui concerne les dépenses à fin décembre 2015, l'Etat a effectué 780,6 milliards de FCFA, en progression de 22,6% par rapport à celles de 2014. Elles ont été réalisées à 105,6% des prévisions annuelles.

Les dépenses d'investissement en 2015 s'établissent à 277,71 milliards de FCFA, en augmentation de 34,0% par rapport à celles de 2014. Cet accroissement est porté aussi bien par les dépenses en capital sur financement interne qu'externe.

L'exécution budgétaire hors service de la dette à fin décembre 2015, s'établit à 691,909 milliards de FCFA sur une prévision budgétaire de 703,879 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 98,30% contre 94,07% en 2014.

La performance enregistrée dans l'exécution de chaque dépense par nature en 2015 est plus ressentie au niveau des dépenses d'investissement avec un taux de 99,28%, soit une hausse de 9,51% par rapport à 2014. Globalement, le taux d'exécution budgétaire a progressé de 7,13% entre 2014 et 2015.

Par ailleurs, le budget de l'Etat est passé de 813,438 milliards de FCFA en 2015 à 1002,162 milliards de FCFA en 2016 soit une hausse de 23,20%. Cette hausse est portée par l'investissement pour 25,24 % et la dette publique 96,69%. Le taux d'exécution du budget de l'Etat pour l'année 2016 est 96,3%.

L'encours de la dette publique à fin 2016 s'élève à 2023,12 milliards de FCFA y compris la dette des Société d'Etat contre 1857,06 milliards de FCFA en fin 2015 soit une hausse de 8,9 %. Une analyse sur la période de 2010 à 2016, montre que le stock de la dette extérieure a connu une évolution régulière à la hausse. Il est passé de 231,79 milliards de FCFA en 2010 à 518,80 milliards de FCFA en 2016, soit une progression de 23,83%. Cette évolution s'explique par l'effet combiné des remboursements envers les différents créanciers, des fluctuations des taux de change et des décaissements sur les nouveaux emprunts signés dans le cadre de la reconstruction des infrastructures de soutien à la croissance entamé depuis 2010.

Le stock de la dette intérieure est passé de 480,20 milliards de FCFA en 2010 à 1504,32 milliards de FCFA en 2016, soit une progression de 213,27% sur la période

sous revue. Il représente 57,65% du PIB à fin 2016. Ce niveau élevé, est dû à la prise en compte des arriérés, du passif de certaines sociétés en liquidations, de la dette liée aux préfinancements et de la dette des Sociétés d'Etat. Le niveau élevé de l'endettement du pays dû à la faible capacité de remboursement serait lié à l'insuffisance de la mobilisation des ressources internes, des emprunts concessionnels et des dons.

Au regard de ces situations il serait nécessaire pour le gouvernement de : (i) renforcer la croissance économique notamment par la poursuite des programmes d'investissement porteurs et l'amélioration du climat des affaires ; (ii) poursuivre l'effort de consolidation et de modernisation de l'administration fiscale ; (iii) améliorer la politique d'endettement public par la mobilisation des emprunts auprès des créanciers concessionnels et renforcer la gestion de l'aide public ; (iv) renforcer le partenariat public-privé et (v) diversifier les devises de libellés des prêts pour minimiser le risque de taux de change.

## **V- DIFFICULTES DANS LA MISE EN ŒUVRE DES ODD 1, 2, 3, 5, 9, 14 et 17**

La mise en œuvre de ces réalisations a rencontré certaines difficultés d'ordre financière et structurel qui se résument comme suit :

- Insuffisance des ressources financières, techniques et humaines ;
- Faible synergie dans les actions des acteurs ;
- Faible capacités des institutions nationales de statistiques à affronter les nouveaux défis ce qui entraîne une insuffisance en matière de suivi et établissement des indicateurs ;
- Lenteur du processus de décentralisation ;
- Faible mobilisation des ressources pour le financement des actions des ODD ;
- Inadéquation de certains cadres juridiques par rapport à certaines cibles des ODD ;
- Faible application des textes juridiques ;
- Persistance des pesanteurs sociaux-culturelles qui favorise la discrimination et stigmatisation dans la mise en œuvres des questions liées aux genres ;
- Faible intégration des ODD dans les outils de planifications nationales ;

## **VI- DEFIS**

### **6.1-Au plan de la gouvernance**

En termes de défis pour le prochain plan national de développement, le Togo s'investir davantage dans les réformes visant à améliorer le climat des affaires pour une

meilleure ouverture du pays aux investissements directs étrangers. La réforme du cadre global de l'investissement est plus qu'une nécessité. La définition d'un cadre institutionnel, réglementaire et opérationnel pour les accords de partenariat public-privé s'impose. Il est impérieux d'assurer la traçabilité des ressources extérieures et une meilleure coordination des interventions des partenaires. A tout ceci, s'ajoute, la nécessité de mettre un terme à l'absence de stratégie de sécurité avec des objectifs clairs et se donnant les moyens de les atteindre.

Par ailleurs, l'opérationnalisation effective de l'INSEED doit être vue comme un préalable au développement de la statistique ; sans perdre de vue la nécessité d'avoir une structure dédiée aux statistiques au niveau de tous les ministères. Il est temps que la décentralisation retienne l'attention des décideurs publics, car l'absence de cet instrument de promotion du développement local, nuit à l'efficacité du développement à la base. Il urge de communiquer et de respecter une programmation ferme visant l'accélération du processus de décentralisation.

En outre, c'est aussi un enjeu important pour le Togo de s'engager dans les mécanismes africains d'évaluation par les pairs (MAEP).

## **6.2-Au plan économique**

La mondialisation et la globalisation offrent un contexte commercial caractérisé par l'universalisation du marché. Les ODD pour leur part impose de nouvelles contraintes pour une exploitation responsable et durable des ressources naturelles disponibles. En ce qui concerne le terrorisme, son caractère mondial impose désormais sa prise en compte dans les stratégies mondiales, régionales et nationale de planification du développement.

Cette situation impose de nouveaux défis pour le développement des secteurs à fort potentiel de croissance. Dans le cadre du développement du secteur agricole, il urge de s'investir davantage dans l'intensification du potentiel de création de valeur ajoutée de l'agriculture togolaise et l'amélioration de la compétitivité des produits agricoles transformés au Togo. Pour le développement industriel et artisanal, la modernisation des industries extractives et manufacturière et l'amélioration de la compétitivité de l'artisanat togolais sont des préoccupations majeures. S'agissant du développement des services, l'attention doit être portée à l'amélioration de l'offre de produits financiers adaptés aux opérateurs économiques et à l'amélioration de l'attractivité de l'offre touristique togolaise.

En matière d'infrastructures de transports le plus important reste l'entretien et la maintenance des infrastructures routières, maritimes et aéroportuaires, puisque le niveau atteint actuellement est comparable à celui de bon nombre de pays dans la sous-région. Toutefois, le développement du réseau ferroviaire demeure très préoccupant vu le retard accumulé et en prévision au captage des marchés des pays du Sahel.

### **6.3-Au plan environnemental**

Les défis actuels pour le développement du Togo au plan environnemental, portent principalement sur la gestion rationnelle et durable de l'environnement, notamment l'identification de stratégies appropriées pour la préservation des aires protégées qui constitue un véritable goulot d'étranglement pour les pouvoirs publics. Comment délimiter définitivement et de façon consensuelle avec les populations riveraines les superficies et contours des aires protégées est le véritable défi à relever par les acteurs de développement du Togo en matière de gestion rationnelle de l'environnement. A cela, s'ajoutent les actions de réduction des risques de catastrophes naturelles et de lutte contre les changements climatiques, avec les inondations qui deviennent de plus en plus récurrentes. L'on ne saurait ignorer la lutte contre la dégradation des ressources du littoral, avec l'érosion côtière qui prend des proportions difficiles à contenir dans le seul cadre des interventions des pouvoirs publics. De même, un accent devra être mis sur la lutte contre les pollutions et les nuisances, avec un parc auto de plus en plus grandissant et la prolifération des boutiques et bars qui émettent des décibels difficiles à supporter, etc.

Les enjeux résident dans les opportunités à capter au plan mondial dans la gestion de l'environnement et des ressources naturelles et particulièrement la lutte contre les changements climatiques. En effet, l'éligibilité aux fonds dédiés aux problématiques environnementales nécessite la maîtrise des techniques de montage des projets. Dans la mesure où les fonds sont destinés aux blocs de pays, les premiers qui répondent aux critères se taillent la part du lion.

### **6.4-Au plan du développement social**

L'un des enjeux importants pour le prochain plan national de développement, sera la mobilisation des ressources extérieures pour soutenir l'atteinte des objectifs de développement durable, étant donné que le retard en matière d'atteinte des OMD était beaucoup plus lié à la faiblesse des ressources allouées aux secteurs sociaux. Conséquemment, l'augmentation de la part du budget alloué aux secteurs sociaux est plus qu'une nécessité encore que le Chef de l'Etat a placé son actuel mandat sous le signe du développement social.

Dans cette même optique, certains défis importants doivent être relevés dans les secteurs sociaux. Concernant le développement du système éducatif, il y a lieu de porter plus d'attention au renforcement de l'efficacité aussi bien interne qu'externe du système éducatif ; à la mise à l'échelle nationale du programme de cantines scolaires en vue d'améliorer la fréquentation et la réussite ; à la diversification des filières de formation et la mise en place d'un système de validation des acquis expérientiels ; et à l'introduction des TIC dans la formation technique. Quant au développement du système et des services de santé, de nutrition et de lutte contre le

VIH/sida, les préoccupations majeures portent sur l'amélioration de l'accès et de la qualité des soins prénatals, obstétricaux, néonataux et postpartum en mettant l'accent sur la déconcentration des structures offrant les soins obstétricaux et néonataux d'urgence ; le renforcement de la demande des services de Santé Maternelle et Infantile (SMI) et de planification familiale ; et l'intensification de la prévention et de la prise en charge globale des infections au VIH.

Par ailleurs, dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, il faut s'investir dans le renforcement auprès des populations de bonnes pratiques en matière d'hygiène et d'utilisation des ressources en eau ; l'amélioration de la desserte en eau potable des populations ; et la formation des ressources humaines requise pour une bonne gestion des ressources en eau. Pour la promotion de l'égalité et de l'équité genre, les défis concernent la valorisation de la position sociale et du potentiel de la femme dans la famille et au sein de la communauté ; la promotion de la participation équitable des hommes et des femmes à la gestion du pouvoir ; et l'élimination des violences basées sur le genre (VBG).

Dans le domaine de la protection sociale, il est impérieux de s'engager davantage dans le financement et pérennisation des programmes et projets de filets sociaux de sécurité ; ainsi que l'extension du régime d'assurance maladie aux autres couches de la population pour atteindre la Couverture Sanitaire universelle. S'agissant de l'emploi et de la jeunesse, il importe de définir une approche globale de création et de gestion de l'emploi qui insistera sur le renforcement des programmes visant à développer l'employabilité des jeunes ; le renforcement des programmes de formation des jeunes en entrepreneuriat et leur accompagnement dans le processus de création et de viabilisation de leurs entreprises ; et le développement des centres socio-éducatifs et de promotion des compétences de vie chez les jeunes.

### **6.5-Au plan du développement technologique et des innovations**

Face aux enjeux des changements climatiques dont les impacts sont de nos jours ressentis au Togo, le secteur agricole se doit de relever le défi d'adaptation des conditions de sa production à ces changements. La recherche et vulgarisation doivent être plus actives dans le développement de matériel végétal performant et adapté aux changements climatiques. Aussi, faut-il souligner la nécessité de mécanisation de l'agriculture togolaise à travers la proposition, à titre pilote, de mécanismes innovants (exemple du *leasing*) d'acquisition de matériel agricole par les agriculteurs togolais.

## **VII- PERSPECTIVES**

Pour une meilleure réalisation des cibles des ODD, le Togo devra s'atteler à la mise en œuvre des actions suivantes :

- Finalisation de la vision 2030 basée sur les ODD;
- Finalisation du plan national de développement axé sur les ODD ;
- Organiser la table ronde des partenaires pour la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du programme de renforcement des capacités pour la modernisation de l'Etat pour le développement durable ;
- Mise en œuvre des nouveaux instruments de planification et budgétisation basés sur les résultats ;
- Revue des politiques et stratégies sectorielles pour intégrer les ODD ;
- Développer un mécanisme national d'évaluation des indicateurs en renforçant les capacités du système national de statistique.



## VIII- CONCLUSION

Avec l'avènement des Objectifs de développement durable, le Togo s'est lancé dans la transformation structurelle de son économie pour assurer une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous en vue de l'amélioration du bien-être social.

Cette dynamique a permis au pays de réaliser des avancées remarquables aussi bien sur le plan économique, social qu'environnemental.

Sur le plan économique, les réformes entreprises depuis 2014 et les investissements réalisés dans les différents domaines ont permis de poser les bases d'une croissance économique soutenue en vue d'amorcer, dans les prochaines années, le processus de l'émergence du pays.

Sur le plan social, la mise en œuvre de plusieurs programmes a abouti à la mise en place des conditions préalables à la création des emplois décents pour tous et à l'élargissement de la protection sociale à d'autres catégories socio professionnelles.

Sur le plan environnemental, des dispositions sont prises pour systématiser les études d'impact environnemental et social dans le cadre de la mise en œuvre des programmes et projets de développement et l'intégration des changements climatiques dans les documents de planification en vue de renforcer la résilience du pays face à leurs effets néfastes.

Pour la mise en œuvre réussie des ODD, le Togo doit relever le défi de la production des données statistiques, de mobilisation des ressources, de valorisation du potentiel culturel ainsi que celui de la mise en œuvre de la décentralisation pour soutenir le développement local.

Pour relever ces défis, le pays compte sur la nouvelle stratégie de développement des statistiques pour assurer la révolution des données. En outre, des mesures sont prises pour booster davantage la mobilisation des ressources internes et saisir les opportunités de financement extérieur. Enfin une feuille de route est adoptée pour accélérer le processus de décentralisation, levier indispensable à la réalisation des objectifs de développement durable.